

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 3619 à 3628

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« la moitié »

le taux :

« 60 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3619	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3620	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3621	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3622	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3623	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3624	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3625	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3626	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3627	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3628	de	M.	André CHASSAIGNE